

**COMMUNE DE SAINT-GRAVE**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 février 2026**  
**Procès-verbal**

<p>Nombre de conseillers :          En exercice 15          Présents : 13          Votants : 14          Procuration : 1</p>
--

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze février à dix-neuf heures,**

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le deux février s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

**Etaient présents** : AUTRAN Thierry – DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline – HUGUEL Yyes – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine – MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – POSSÉMÉ André – PIQUET Joseline.

**Absent excusé** : BROHAN Paul

**Absent non excusé** : NEVOUX Claude

**Pouvoir** : Paul BROHAN à Thierry AUTRAN

**Secrétaire de séance** : Christine MANHÈS

◆◆◆◆◆◆◆◆

*Date d'affichage en mairie :*

*Envoi préfecture et contrôle de légalité :*

◆◆◆◆◆◆◆◆

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption PV du 15 janvier 2026
- Finances : subventions associations communales et extra-communales
- Banque alimentaire : validation des dossiers
- Tableau des élections
- Convention Seroux
- Appel à contribution financière en faveur de Questembert communauté
- Demandé de retrait de la commune de Noyal Muzillac du SIAEP
- Projet graff sur transformateur
- Questions diverses

*Le Procès-verbal du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité par les membres présents.  
 (Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01\_ Demande de subvention des associations communales et extra-communales**

Le Maire rappelle que la commission finances s'est réunie le **29 janvier 2026** afin d'examiner l'ensemble des demandes de subventions déposées par les associations communales et extra-communales pour l'exercice en cours.

La commission a étudié les dossiers transmis et formulé des propositions d'attribution.

**2026-02-01a – Subvention OGEC « Contrat d'association »**

Dans le cadre du Contrat d'association passé entre la commune et l'OGEC, le montant par enfant est de 1 000 €.

Demande présentée pour 2026 : 48 enfants x 1 000 € = 48 000 €

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 48 000 euros (en quatre fois comme chaque année) à l'OGEC.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01b – Subvention APEL**

L'APEL sollicite une subvention pour l'organisation de sorties scolaire en 2026, le montant total est de 1 000 €.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 euros à l'APEL.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01c – Subvention Association de Chasse**

Demande de subvention de 500 €, ainsi que 230 € (part FDGDON) et 3 € par prise de ragondins qui sont reversés intégralement aux piégeurs.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 euros – 230 € et 4 € par ragondins à l'association de Chasse.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01d – Subvention Association « Sport et Nature »**

Demande de subvention de 450 € par l'association.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 450 euros à l'association Sport et Nature.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01e – Subvention Association « Les anciens combattants »**

La demande de subvention n'a pas été soumise cette année. Les élus ont souhaité réitérer un versement pour cette association, selon la somme attribuée l'an dernier.

**Le Conseil après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 200 euros à l'association les anciens combattants, sous réserve de réception des documents demandés.**

*(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 1 Christine Manhès)*

**2026-02-01f – Subvention Association « Club de l'Amitié »**

Demande de subvention de 600 €.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 euros à l'association Club de l'Amitié.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01g – Subvention Association « MAM rêve d'enfant »**

Demande de subvention de 4 000 €, ouverte depuis septembre 2025.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 000 euros à l'association Mam rêve d'enfant.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01h – Subvention Association « Les amis de la chapelle de la Bogeraie »**

Demande de subvention de 514,87€, correspondant aux frais imprévus du compteur électrique temporaire.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 550 euros à l'association les amis de la chapelle de la Bogeraie.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01i – Subvention Association « Bretagne sous l'occupation »**

Demande de subvention sans montant.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 100 euros à l'association Bretagne sous l'occupation.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01j – Subvention Voyage scolaire**

Reconduction du montant de 30 euros octroyé à chaque enfant qui justifie d'un voyage scolaire dans l'année.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une participation de 30 euros à chaque enfant qui justifie d'un voyage scolaire par an et par enfant.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01k– Subvention Harmonie Fanfare de Malansac**

Demande de subvention sans montant de l'association, plusieurs personnes de Saint Gravé y sont adhérentes.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 euros à l'association Harmonie Fanfare de Malansac.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01l– Subvention Comité d'animation loisirs EHPAD Rochefort en Terre**

Demande de subvention sans montant.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 200 euros au Comité d'animation loisirs EHPAD Rochefort en Terre.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention 0)*

**2026-02-01m– Subvention chorale Sainte Cécile**

Demande de subvention sans montant.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 100 euros à la chorale Sainte Cécile**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention 0)*

**2026-02-01n – Subvention à l'Association FNATH les accidentés de la vie, section de Rochefort en Terre**

Demande de subvention de 100€.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 100 euros à l'association FNATH les accidentés de la vie, section de Rochefort en Terre.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01o – Subvention à l'Association Mozaick de Malansac**

Demande de subvention de 150€.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 euros à l'association Mozaick de Malansac.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01p – Subvention à l'Association Arc en ciel Gacilien**

Demande de subvention de 15€.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 50 euros à l'association Arc en ciel Gacilien.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 1(Christine MANHÈS))*

**2026-02-01q – Subvention et cotisation à la Banque Alimentaire**

Demande de cotisation de 90 euros à la Banque Alimentaire et demande de subvention de 300 euros.

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser le montant de la cotisation de 90 euros et une subvention de 300 euros à la Banque Alimentaire.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-01r – Subvention l'ADMR**

Demande de subvention de 4.50 € par habitant de l'ADMR, soit 4.50 € x 783 habitants (chiffre INSEE 2025).

**Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser le montant de la cotisation de 3 523.50 euros.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

Total des subventions à verser de 58 227.50 €, somme qui sera inscrite au budget 2026.

### **2026-02-02\_Banque alimentaire**

Le Maire informe le Conseil que la commission sociale s'est réunie le 27 janvier 2026 afin d'examiner les demandes d'aides alimentaires déposées auprès de la commune.

Au total, cinq dossiers ont été instruits.

À l'issue de l'analyse des situations présentées, la commission a formulé des propositions d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les propositions de la commission sociale concernant les cinq dossiers d'aide alimentaire.

Deux dossiers : avis favorable

Trois dossiers : avis défavorable, revenus au-dessus du reste à vivre maximum.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De valider l'attribution de l'aide alimentaire pour 2 dossiers.**
- **D'autoriser monsieur le Maire à informer les demandeurs de la décision.**

*(Pour : 14- contre : 0 - Abstention : 0)*

### **2026-02-03\_Tableau des élections**

#### **Annexe 1**

Le Maire rappelle que les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026 à la salle Jean de la Bouillerie.

Afin d'assurer l'organisation des scrutins, il est nécessaire de déterminer la répartition des élus sur les différents créneaux horaires d'ouverture du bureau de vote.

Le tableau a été mis à jour lors de la séance. Il sera transmis à chaque élu.

**Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- **De valider le tableau de répartition des élus pour les élections municipales 2026.**

*(Pour : 14- contre : 0 - Abstention : 0)*

### **2026-02-04\_Convention SEROUX**

#### **Annexe 2**

Le Maire présente au Conseil la demande de Mme Christine Manhès, souhaitant mettre en place une convention de passage sur un chemin privé, en contrepartie du nettoyage d'une parcelle appartenant à M. Seroux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le projet de convention et autorise le Maire à signer ladite convention, et la transmettre à Monsieur et Madame Seroux.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

### **2026-02-05 Appel à contribution financière en faveur de Questembert communauté**

#### **Annexe 3**

Le Maire rappelle que la commune est sollicitée pour participer financièrement au renouvellement, pour l'année 2026, de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec Questembert Communauté dans le cadre de la politique culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Cette convention permet de soutenir des actions prioritaires en direction :

- des enfants et des jeunes,
  - des habitants des communes rurales,
- notamment à travers les festivals de territoire (Festi'mômes, La Petite Tournée), le Salon du livre jeunesse, les dispositifs scolaires (chèque livre, rencontres d'auteurs) ainsi que l'offre de spectacle vivant.

Pour l'année 2026, il est proposé une contribution communale fixée à 2 € par habitant, comptabilisée comme une subvention de fonctionnement à un organisme public.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la participation financière de la commune au titre de l'année 2026 pour un montant de 1 538€ (soit 769 habitants X 2€).**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-06\_Demande de retrait de la commune de Noyal Muzillac du SIAEP Annexe 4**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Noyal-Muzillac a sollicité son retrait du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) à compter du 1er janvier 2027.

Cette demande a été approuvée par le Comité syndical du SIAEP lors de sa délibération du 28 janvier 2026.

Conformément aux statuts du syndicat, ce retrait doit désormais être validé par l’ensemble des communes membres dans un délai de trois mois.

Le Président du SIAEP sollicite donc l’avis du Conseil municipal, préalablement à la prise d’un arrêté préfectoral actant ce retrait.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l’unanimité, à la demande de retrait de la commune de Noyal-Muzillac du SIAEP.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**2026-02-07\_Projet Graff sur transformateur**

Aline Gaucher présente au Conseil municipal le projet de décoration artistique d’un nouveau transformateur électrique implanté sur la commune. Le choix est en cours.

Afin de financer cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès d’Enedis et Morbihan énergies, dans le cadre des dispositifs d’accompagnement aux projets artistiques locaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l’accord de principe pour déposer une demande de subvention auprès d’Enedis et Morbihan énergies pour la réalisation du projet Graff 2026.**

*(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)*

**Questions diverses****1. Terrain hors bourg – Projet de construction**

Christine Manhès interroge le Conseil au sujet d’un projet d’atelier et de carport sur une très grande parcelle située hors du bourg.

Elle soulève la question de l’impact du projet sur la consommation d’espace au sein du MOS (Modèle d’Occupation des Sols), notamment en lien avec la révision en cours.

Une piste est évoquée : borner et diviser uniquement la partie constructible afin de limiter la consommation foncière et préserver le reste de la parcelle.

**2. Nom du futur bâtiment périscolaire**

Plusieurs propositions de noms sont évoquées pour le futur bâtiment périscolaire :

- Anne Sylvestre
- Françoise Dolto
- Joséphine Baker
- Simone Veil

Le Conseil poursuivra la réflexion afin d’aboutir à un choix définitif lors d’une prochaine séance.

**3. Travaux de rénovation de la mairie**

Thierry Autran interroge le Maire concernant les travaux de rénovation de la mairie.

Il signale que l’isolation extérieure en fibre de bois n’a pas été protégée lors des récentes intempéries.

Le Maire indique qu’un avis écrit de l’entreprise est en attente et qu’il émet des réserves dans l’attente de ce retour.

Le suivi du chantier se poursuit.

4. Subvention DRAC – Obligation d'intégrer une œuvre d'art

Le Maire rappelle que, pour bénéficier d'une subvention de la DRAC, la commune doit respecter l'obligation d'investir 1 % du montant des travaux dans la réalisation ou l'acquisition d'une œuvre d'art.

Le sujet est brièvement discuté.

Il est décidé de solliciter des informations complémentaires auprès du service culturel afin de mieux cerner les modalités et les possibilités offertes.

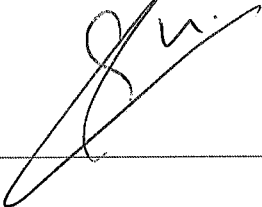

Dates à retenir

Commission liste électorale vendredi 20 février 11h

Commission finances jeudi 26 février 14h (Budget)

Conseil Municipal le mardi 3 mars 19 h (Budget)

***La séance est clôturée à 20h45***  
**Après avoir délibéré sur le point numéroté**  
**2026\_02\_01 à 2026-02-07**

<p>Le Maire D. BONNE</p> 	<p>Le Secrétaire de Séance C. MANHES</p> 
--	--